L'ABEILLE
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 24 AOUT 1886.

PETITES ANNONCES.

UNION Protectrice des Propriétaires. Bureaux et Champs Elysées. Informations utiles fournies aux membres. 15 août—1m

A LOUER.

A LOUER.—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur et une résidence 136 rue St. Philippe. S'adresser à L. Lacassagne, 97 rue Decatur. Occupation le 1er octobre. 1août.

DEMANDES.

UN boulanger désire travailler de son métier dans une plantation ou un pays français. S'adresser au bureau de l'**Union Française**, rue des Remparts, près Dumaine. 21 août—3f

UN professeur d'une grande expérience demande une place en ville ou dans une famille à la campagne. S'adresser au No 232 rue Poydras. 20 août—15f

Souscription tenue privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er août—

A VENDRE.

A VENDRE des pianos à $40 et $50. Payables $3 par mois. WERLEIN, 135 rue du Canal. 22août.

A vendre—Un CAFE et deux BILLARDS à vendre au No 228, marché Poydras. 18 août—15f.

A vendre—Un beau piano Pleyel, un bargain $175. P. Werlein, 135 rue du Canal. 1er août—1 m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—D. Dufour vs. ses créanciers—No 24,404—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire D. Dufour soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Jules F. Ménier, notaire en cette ville, le JEUDI, 26me jour d'août 1886, à 11 heures A.M., afin de délibérer sur les affaires du dit D. Dufour et pour nommer un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que James Tinony, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 23 juillet 1886.

(Signé) N. H. RIGHTOR.
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de I. Hon F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, malheureusement absent en congé.

Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
24 juin—3f au 26 août

GROS LOT
$150,000
L.S.L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.
GRANDE CHANCE
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE I.
—DE—
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 14 SEPTEMBRE 1886.
2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.
LISTE DES LOTS :
1 Gros lot de $150,000 ... $150,000
1 " de 50,000 ... 50,000
1 Lot de 20,000 ... 20,000
2 Lots de 10,000 ... 20,000
4 Lots de 5,000 ... 20,000
20 Lots de 1,000 ... 20,000
50 Lots de 500 ... 25,000
100 Lots de 300 ... 30,000
200 Lots de 200 ... 40,000
400 Lots de 100 ... 40,000
1000 Lots de 50 ... 50,000
PRIX D'APPROXIMATIONS :
100 Lots d'approximation de $300 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit ... 30,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit ... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit ... 7,500
2,979 Lots s'élevant à ... $522,500
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.
Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
IMPORTANT.
Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, mandats sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.
L'ABEILLE
NOUVELLE-ORLÉANS
JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN
—EN—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.
—POUR—
BUREAUX ET ATELIERS,
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.
ABONNEMENTS.
EDITION QUOTIDIENNE.
Un an ... $12 00
Six mois ... 6 00
Trois mois ... 3 00
Un mois ... 1 00
L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.
EDITION HEBDOMADAIRE.
Un an ... $6 00
Six mois ... 3 50
Quatre mois ... 3 00
Trois mois ... 75
On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.
L'ABEILLE,
Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.
L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :
Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,
Un Bulletin Maritime,
Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,
Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.
BUREAUX ET ATELIERS:
73 CHARTRES - 73

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,792—Division C—Attendu que la présent demande aux créanciers de Charles Jouanet, décédé intestat, et qui est fondée sur le rapport du syndic, tendant à ce que cette succession et toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Charles L. C. Dupuy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
24 août—24,28—2sept

Succession de Charles Baumbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,294—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Maître administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21août—21 25 30

Succession de Louis Bechler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,545—Division E—Attendu que Mme Vauve Louis Bechler a présenté requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Bechler, décédé intestat, avis est par le présent donné à ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21 août—21 25 30

Succession de Veuve Jacques Théodule Camus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 18,491—Division D—Attendu que Léon Fazende a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Jacques Théodule Camus, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 août—22 26

Succession de Samuel Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,550—Division D—Attendu que Mme Vve Matilde Moore a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Moore, décédé intestat; avis est par le présent donné à ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
20août—20,24,29

John Zucca vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,514—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de John Zucca et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Jean Ardisson, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17août—17,22,26

Succession de Firmain Alphonse Camus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,498—Division E—Attendu que S. C. Guiault, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Firmain Alphonse Camus, décédé intestat, avis est par le présent donné à ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21août—21 25 30

Succession de Veuve Jacques Théodule Camus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,491—Division D—Attendu que Léon Fazende a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Jacques Théodule Camus, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 août—22 26

Succession de Samuel Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,550—Division D—Attendu que Mme Vve Matilde Moore a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Moore, décédé intestat; avis est par le présent donné à ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
20août—20,24,29

John Zucca vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,514—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de John Zucca et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Jean Ardisson, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17août—17,22,26

Succession de Firmain Alphonse Camus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,498—Division E—Attendu que S. C. Guiault, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Firmain Alphonse Camus, décédé intestat, avis est par le présent donné à ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Maître administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21août—21 25 30

Succession de Louis Bechler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,545—Division E—Attendu que Mme Vauve Louis Bechler a présenté requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Bechler, décédé intestat, avis est par le présent donné à ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21 août—21 25 30

Succession de Veuve Jacques Théodule Camus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,491—Division D—Attendu que Léon Fazende a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Jacques Théodule Camus, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17 août—22 26

Succession de Samuel Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,550—Division D—Attendu que Mme Vve Matilde Moore a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Moore, décédé intestat, avis est par le présent donné à ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
20août—20,24,29

John Zucca vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,514—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de John Zucca et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Jean Ardisson, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
17août—17,22,26

Succession de Firmain Alphonse Camus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,498—Division E—Attendu que S. C. Guiault, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Firmain Alphonse Camus, décédé intestat, avis est par le présent donné à ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition